

Séminaire anguille

26 janvier 2010

CONCLUSION DE LA JOURNEE

Par Patrick LAVARDE, Directeur Général de l'ONEMA

Bonjour à toutes et à tous.

Merci d'être venu nombreux pour cette journée de partage et d'échanges.

Comme les allocutions de ce matin nous l'ont rappelé, la situation des populations d'anguilles au niveau européen est vraiment critique. Même si l'on ne sait pas tout, ce n'est pas une raison pour que les Etats membres n'engagent pas des mesures à long terme et également à court terme pour agir sur les facteurs de mortalité des anguilles. Ces facteurs qui perturbent le devenir de ces populations sont nombreux et les interactions sont complexes. C'est pour cela qu'il est important de pouvoir réunir toutes les énergies et de dialoguer, ce qui était l'objectif de cette journée.

La diversité des acteurs représentés illustre la diversité des usagers, de ceux qui sont le long des cours d'eau, mais aussi la diversité de ceux qui peuvent se sentir concernés, dans leurs activités, par la sauvegarde d'une espèce en danger critique d'extinction. Il est hors de propos de stigmatiser telle ou telle activité (production hydroélectrique, pêche professionnelle ou autre), ce serait beaucoup trop simpliste.

Je voudrais saluer particulièrement la profession hydroélectrique qui a souhaité participer à l'organisation de cette journée, et qui s'est mobilisée pour engager le programme de Recherche & Développement qui a une valeur d'exemplarité sur le plan européen et qui a déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions immédiates pour faciliter la migration d'anguilles, et limiter la mortalité à la dévalaison.

Je souhaite aussi saluer la profession des pêcheurs, qui a accepté au sein du Comité National des mesures difficiles pour une activité économique, que ce soit la réduction des efforts de pêche, la mise en place de quotas, la réduction des saisons de pêche, ou la mise en œuvre de la traçabilité des ventes. Comme l'évoquait ce matin Philippe Mauguin, il reste une dernière étape à franchir : organiser le repeuplement. Des initiatives vont être prises au cours des prochains jours, pour faire avancer ce dossier.

Je veux aussi saluer tous les autres acteurs des collectivités, du service public, des structures environnementales, pour leur participation, parce que, finalement, dans ce sujet fort complexe, ce n'est que par le dialogue, la confrontation des points de vue, même s'ils sont très différents, même s'il y a parfois des frictions, que nous arriverons à concilier, d'une part, les exigences de préservation d'une espèce en danger, et, d'autre part, les exigences toutes aussi légitimes de développement ou de maintien d'activités économiques, notamment le développement des énergies renouvelables, ou le maintien des autres activités aux abords des cours d'eau.

Ce constat du déclin de l'anguille est à l'origine du règlement européen et du plan de gestion national qui nous ont été présentés. Nous sommes impatients d'avoir une réponse sur le plan de gestion, le plan français étant l'un des derniers qui restent à approuver. Je suis sûr

que tous ceux qui sont présents ici espèrent que le délai est une question de jours et non pas de semaines. Nous savons que les discussions sont intenses pour faire aboutir ce dossier au plus vite.

En ce qui concerne les ouvrages, qui ne sont qu'un des facteurs de perturbation de l'évolution des populations d'anguilles ou d'autres espèces, Claire-Cécile Garnier nous a fait une présentation très explicite, qui a montré que les outils règlementaires existent pour partie depuis la loi Pêche de 1984, la loi sur l'eau de 1992, ou, plus récemment, la loi sur l'eau de 2006.

Ces outils permettent d'agir non seulement sur les cours d'eau classés, mais également sur les cours d'eau non classés. Le corpus règlementaire est disponible, et donc, n'est en aucun cas quelque chose qui manque pour agir. Ces outils règlementaires sont là avant tout pour rétablir les fonctionnalités des milieux. Il faut insister sur ce terme de fonctionnalité des milieux, parce que rétablir la capacité de fonctionnement d'un écosystème, c'est bon pour les anguilles, mais aussi pour l'ensemble des espèces. Finalement, l'objectif est de restaurer le bon état écologique des cours d'eau de manière globale plutôt que d'empiler des mesures qui aujourd'hui s'appliquent aux anguilles, demain à telle ou telle autre espèce, ce qui finalement ne serait guère raisonnable. L'objectif est bien le bon état écologique global des cours d'eau, qui sera bon à la fois pour les espèces, et pour la qualité de l'eau. Mme Wendling l'a très justement rappelé : les altérations hydromorphologiques sont dans plus de la moitié des cas, une fois que l'on a réglé les aspects de qualité chimique, le facteur principal de non atteinte du bon état écologique. Rappelons qu'il y a la DCE, il y a les objectifs inscrits dans la loi Grenelle, la loi de programme, qui seront confirmés dans la loi Grenelle II déjà votée par le Sénat et présentée prochainement à l'Assemblée Nationale, pour atteindre en 2015 les 2/3 des masses d'eau superficielles en bon état.

Donc c'est aussi et d'abord pour cette raison là que le ministre d'Etat et la secrétaire d'Etat ont décidé d'engager le Plan National de Restauration pour les milieux aquatiques, présenté le 13 novembre dernier à Lisieux lors de la signature du contrat d'objectifs entre l'Etat et l'ONEMA. Cela a été fait sur la Touques, une très belle rivière, qui depuis 30 ans a connu un programme important d'effacement d'obstacles. On aurait pu aussi aller sur le Vicoin puisqu'a été mené un programme tout à fait exemplaire sur ce cours d'eau de Mayenne comme cela a été présenté cet après-midi.

Ce Plan National de Restauration de la continuité écologique a aussi pour objectif de mettre en synergie un certain nombre d'actions : l'action règlementaire de l'Etat, l'action technique de l'ONEMA, l'action incitative des Agences de l'Eau qui viennent accompagner par des moyens financiers les maitres d'ouvrages. C'est sans doute ce dernier point, les maitrises d'ouvrages, qui est aujourd'hui le point le plus critique dans cette opération. On a évoqué ce matin le fait que la circulaire, qui est le mode d'emploi du Plan, est maintenant signée, et va être dans les tous prochains jours diffusée. Nous savons tous très bien qu'une circulaire, en plus épaisse, ne suffira pas à tout régler, ceux qui l'ont rédigée en sont bien conscients. Il s'agit donc maintenant de tracer les modes d'emploi opérationnels, et c'est pour cette raison que nous avons décidé avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité d'organiser le 5 mai prochain une réunion des Directions Départementales des Territoires et de la Mer, des Agences de l'Eau et des services territoriaux de l'ONEMA, pour tracer la route opérationnelle de ces acteurs, pour voir qui fait quoi et comment organise-t-on l'articulation entre le bassin et le niveau départemental, ce qui n'est pas nécessairement facile à faire fonctionner.

Vous avez eu ce matin une présentation du premier pilier de ce plan par Jean-Marc Baudouin avec la connaissance des ouvrages : il s'agit de faire la carte d'identité des quelques 60000 ouvrages avec comme objectif de capitaliser toutes les connaissances dans ce référentiel des obstacles à l'écoulement, qui sera bientôt disponible, dans quelques semaines, sur Internet. Tout le monde pourra donc avoir connaissance de la situation des

différents ouvrages. N'oublions pas le travail de nos agents de terrain qui vont faire l'évaluation de ces obstacles sur les capacités migratoires.

Le second pilier du Plan porte sur la définition des priorités d'intervention dont des exemples ont été présentés tout à l'heure, de ce qui a été fait au niveau des bassins. C'est un exercice qui ne doit pas rester théorique, mais qui doit très largement tenir compte de la faisabilité technique et économique, et qui doit tenir compte de la capacité à mettre en œuvre, c'est-à-dire la capacité à avoir des maitres d'ouvrages. Ces maitres d'ouvrage peuvent être très divers : des collectivités qui sont engagées dans le cadre des SAGE ou des contrats de rivière ; ce peut être des Parcs Naturels Régionaux, les Fédérations Départementales de Pêche dont certaines ont pris des initiatives tout à fait remarquables dans le domaine. Bien évidemment, ces priorités d'intervention élaborées au niveau des bassins prendront en compte les 1500 ouvrages qui ont été recensés dans la zone prioritaire du Plan de Gestion Anguilles.

Il y a d'autres volets dans ce Plan, dont un très important : l'évaluation des bénéfices environnementaux. Il ne s'agit pas seulement d'accumuler un certain nombre de mesures, de faire des travaux, cela coûte de l'argent, mais bien de regarder finalement quels sont les bénéfices à la fois sur les espèces, sur les caractéristiques hydromorphologiques, mais aussi sur la qualité de l'eau. Dans le cas du Vicoïn, il y avait des enjeux liés à la qualité de l'eau, y compris pour les pompages pour l'eau potable. Nous nous apprêtons à organiser cela, avec l'aide des organismes de recherche en s'appuyant sur une sélection de cas pilotes qui seront identifiés avec les Agences de l'Eau. On a eu parmi les présentations de cette journée plusieurs exemples tout à fait intéressants, dans les Landes, en Mayenne, ou sur le Rhône, qui montrent que finalement, il était tout à fait possible d'arriver à mobiliser, sur des priorités qui sont élaborées en commun, les collectivités et autres natures de maitres d'ouvrages, les services de police de l'eau, les Agences de l'Eau et l'ONEMA. Cette phase de concertation prend du temps, mais est indispensable parce que c'est elle qui garantit la réussite ultérieure des actions.

On a vu également l'importance dans cette stratégie de reconquête de la continuité écologique, de la nécessité de rechercher le meilleur rapport coût-efficacité, et également de savoir utiliser les meilleures techniques, à un coût qui soit économiquement acceptable.

Le diagnostic qui a été fait lors de l'élaboration de ce Plan de gestion montre qu'il y a eu des progrès techniques importants, mais qu'il restait un certain nombre de zones d'ombre, en particulier sur la dévalaison. On connaît le cycle des anguilles, et la situation critique d'aujourd'hui impose de devoir agir à très court terme sur les anguilles argentées et donc d'accélérer et de faciliter la capacité de dévalaison. C'est pour cette raison qu'il y a maintenant près de 2 ans, nous nous sommes engagés collectivement avec la profession hydroélectrique sur ce programme de R&D qui mobilise presque 5 M€ sur 2 ans, somme loin d'être négligeable. Les travaux sont soit dans leur phase finale, soit bien avancés. Un séminaire de restitution sera organisé début 2011 pour la dissémination de l'ensemble des résultats de ce programme.

S'il faut toujours chercher à améliorer les techniques disponibles, il faut aussi agir à court terme. Les exemples présentés (grilles fines, turbines ichtyophiles, les possibilités d'arrêter les turbines pendant les nuits noires lors de certaines crues d'automne, avec des précautions pour limiter les pertes de productions énergétiques) montrent que l'on peut agir dans des conditions qui soient acceptables par les uns et les autres. Ces différentes solutions doivent pouvoir être étudiées au cas par cas, discutées, négociées en tenant compte de la situation de chacun des ouvrages, leur place, ou encore leur position sur le bassin. Il faut être d'un grand pragmatisme dans cette affaire, et essayer de parvenir au meilleur compromis entre la nécessaire sauvegarde de l'espèce et la non moins nécessaire production d'énergie renouvelable.

Au delà des ouvrages hydroélectriques, qui sont loin d'être les seuls concernés, la présentation de Philippe Baran a permis de montrer l'importance de sujets dont on parle moins, mais qui sont largement aussi critiques : les premiers ouvrages à la mer, qui sont la première source majeure de blocage. Des opérations aussi simples que des manœuvres de vannes, des adaptations de portes-à-flot, peuvent permettre d'assurer pour un coût qui reste faible, des remontées de civelles tout à fait significatives, sans pour autant entraîner des flux d'eau salée déraisonnables dans les canaux. Nous aiderons les uns et les autres, notamment les Services de Police de l'Eau, pour ces discussions qui sont parfois difficiles sur le terrain, afin de fixer des prescriptions raisonnables, atteignables et en même temps efficaces. Plus généralement, nous vous ferons part régulièrement de l'évolution des techniques, les meilleures qui soient disponibles, puis nous organiserons ce partage de retour d'expériences pour pouvoir dégager de bonnes pratiques comme on a pu en voir un certain nombre au cours de cette journée.

Rien ne sert de construire des dispositifs de franchissement qui soient les plus sophistiqués possibles, si par ailleurs ils ne sont pas régulièrement entretenus. D'ores et déjà, il a été demandé aux préfets, notamment dans la feuille de route des services, d'inclure dans les plans de contrôle de la police de l'eau, cet objectif de vérification du fonctionnement des ouvrages, et nos services de terrain concourent très largement à ces contrôles.

Il est important de faire cette première journée d'échange début janvier, car 2010 est l'année internationale de la biodiversité, et, parmi la liste des espèces de poissons en danger, en risque d'extinction ou très menacées établie par l'UICN, l'anguille figure en tête de liste. Il était donc symbolique de commencer cette année de la biodiversité par ce sujet.

J'espère que cette journée va vous aider dans vos actions de terrain et que progressivement, nous verrons émerger d'autres projets d'aménagement, d'autres idées et solutions ambitieuses, dans le cadre de ce Plan de Gestion Anguille, ou, plus largement, dans le cadre de la Stratégie nationale pour les poissons migrateurs. L'anguille est une brique dans cet exercice, dont les travaux ont démarré, puisque le Comité National de pilotage a été installé le 14 janvier dernier. Je suis certain que les chevilles ouvrières de ce comité, présentes ici, ont pris note des exemples tout à fait intéressants qui ont été présentés, notamment le cas du Rhône, cette stratégie de bassin viendra nourrir la stratégie nationale.

Toutes les actions innovantes présentées viendront insuffler un élan nouveau à toutes ces opérations de restauration de la continuité écologique, qui contribuent au bon état des cours d'eau, et, in fine, grâce à ce bon état, à la pérennité des espèces, notamment l'anguille.

Je vous remercie.